



2019-05-063-DGS

nomenclature: 3.1.1.2



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2019

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN AUPRÈS DE LA SCI « FEMME D'UN SIÈCLE »

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme MOUNIER	procuration à	Mme PICAT
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. GONZALES
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

24 (points n°2019-05-043-DR/FIN, n°2019-05-046-DR/FIN, n°2019-05-048-DR/FIN et n°2019-05-050-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30

29 (points n°2019-05-043-DR/FIN, n°2019-05-046-DR/FIN, n°2019-05-048-DR/FIN et n°2019-05-050-DR/FIN)



2019-05-063-DGS - ACQUISITION DE TERRAIN AUPRÈS DE LA SCI FEMME D'UN SIECLE

Monsieur le Maire rappelle que le chantier de la ligne 2 du Tram'Bus et ses aménagements urbains ont débuté sur la Commune. Il est nécessaire de pouvoir maîtriser le foncier pour réaliser certaines de ces infrastructures.

Ainsi, dans le cadre de la création d'une station de voyageur et d'un cheminement piétons et cycles, la Commune souhaite acquérir auprès de la SCI Femme d'un siècle la parcelle cadastrée section AI n°459 d'une superficie totale de 450 m².

Cette acquisition est motivée par l'indispensable réalisation des équipements liés à l'arrivée du Tram'bus.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'acquérir cette parcelle auprès de la SCI Femme d'un siècle pour un prix de 500€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet d'acte,

DELIBERE

DÉCIDE d'acquérir auprès de la SCI Femme d'un siècle la parcelle cadastrée section AI n°459 d'une superficie totale de 450 m²

DIT que cette acquisition se fera moyennant le prix de 500 € (cinq cent euros euros).

DÉSIGNE Maître Claire NICOLAS-CHABANNES, notaire à Soorts-Hossegor (Landes) – 78 avenue des tonneliers – pour établir l'acte correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus aux budgets de la Commune.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 22 mai 2019

Le Maire

